

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
13	2	4
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 12/12/23-15		
ADOPTION DE LA CHARTE DES USAGES NUMÉRIQUES DE L'ESADTPM		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 12 du mois de décembre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI, Josy CHAMBON, Valérie MONDONE, Gaston SECONDI, Aurélie GIRARD, Stéphanie PETRALIA.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

**Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,
Bénédicte LEFEUVRE représentée par Dalia MESSARA**

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

**Marc LAURIOL représenté par Yann TAINGUY,
Jean-Pierre BLANC représenté par Jean-Luc DELAUNAY.**

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

**Philippe MAHE, Hélène BILL, François CARRASSAN,
Louise NOËL.**

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023



N° D'ORDRE : 12/12/23-15

OBJET :

**ADOPTION DE LA CHARTE DES USAGES NUMÉRIQUES DE
L'ESADTPM**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Par délibération n°16/06/21-10 en date du 16 juin 2021 le Conseil d'Administration a acté l'autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de services entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'EPCC ésadtpm sur les exercices 2021, 2022 et 2023.

La convention de mise à disposition de services détaille notamment l'accompagnement du Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Métropole à la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel de l'ésadtpm définis par le Règlement Général de Protection des Données (UE 2016/679).

Dans ce processus de mise en conformité en cours, l'EPCC a souhaité rédiger une Charte des usages numériques à destination des agents afin que les infrastructures

techniques et les données personnelles soient correctement utilisées et prises en charge par l'ensemble du personnel.

Cette Charte décrit ainsi les bons comportements à adopter sur les environnements numériques afin d'éviter toute perte d'information pouvant nuire à l'image de marque de l'ésadtpm ou à la qualité du service public rendu par l'établissement. Un rappel des lois est également énoncé dans un but de sensibilisation. Une formation au RGPD à destination de l'ensemble du personnel est donnée par la référente RGPD et le DPO.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°16/06/21-10 du 16 juin 2021 de signer une convention de mise à disposition de services entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'EPCC ESADTPM sur les exercices 2021, 2022, 2023,

VU le projet de charte des usages numériques ci-joint et l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 8 décembre 2023,

CONSIDERANT que l'ésadtpm s'est structurée en interne dans la démarche de mise en conformité au regard du Règlement Général de Protection des Données,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les bons comportements décrits dans la Charte des usages numériques afin qu'ils deviennent la norme pour le bon fonctionnement de l'établissement,

CONSIDERANT que l'ésadtpm a, dans le cadre de cette démarche, mis en place des actions de sensibilisation des personnels,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'ADOPTER l'exposé qui précède.

ARTICLE 2 :

D'APPROUVER le contenu de la Charte des usages numériques.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 12/12/2023.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée

4

Yann TAINGUY
Président
du Conseil d'Administration